

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

PARTIE A - STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

- ▶ **Code ISIN** : FR0000994824
- ▶ **Dénomination** : INDOSUEZ GLOBAL VAR
- ▶ **Forme juridique** : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.
- ▶ **Société de gestion** : Crédit Agricole Asset Management.
- ▶ **Gestionnaire comptable par délégation** : CACEIS Fastnet.
- ▶ **Durée d'existence prévue** : Ce FCP a été initialement créé pour une durée de 99 ans.
- ▶ **Dépositaire et gestionnaire du passif** : CACEIS Bank
- ▶ **Commissaire aux comptes** : Cabinet Sellam
- ▶ **Commercialisateurs** : Groupe Crédit Agricole, ensemble des agences des Caisses Régionales de Crédit Agricole en France.
La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- ▶ **Classification** : obligations et autres titres de créances internationaux.
- ▶ **Objectif de gestion** : Le fonds a pour objectif de réaliser une performance supérieure de 0,70% à celle de l'indice EONIA capitalisé sur un horizon minimum de placement de un an.
- ▶ **Indicateur de référence** : L'indicateur de référence est l'EONIA capitalisé.
L'EONIA représente pour les investisseurs le taux de placement au jour le jour le moins risqué de la zone euro.
L'EONIA capitalisé intègre en complément l'impact du réinvestissement des intérêts selon la méthode OIS (Overnight Indexed Swap).
- ▶ **Stratégie d'investissement** :
Afin d'atteindre l'objectif de performance, l'équipe de gestion met en place des positions stratégiques et tactiques ainsi que des arbitrages sur l'ensemble des marchés de taux et de devises. Elle a en outre recours à une diversification limitée sur les marchés émergents.

La gestion a pour objectif d'observer quotidiennement une VaR ex post à 95%, par rapport à l'objectif de gestion, inférieure à 2% sur un an glissant. Le fonds est géré selon une approche statistique permettant dans des conditions normales de marché de ne pas sous-performer l'objectif de performance de plus de 2% sur un an, avec une probabilité de 95%. Cette approche statistique permet d'opérer un suivi précis du risque mais ne garantit en aucun cas un niveau plancher pour la performance.

La performance du fonds est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres qu'au sens général de ces marchés. Les stratégies mises en œuvre sont axées sur les taux, les devises ou un mixte des deux.

1. Stratégies axées taux

- Gestion active de la sensibilité globale du portefeuille¹, qui évoluera entre -2% et +2% selon les anticipations des gérants ;
- Allocation entre les différents marchés obligataires et allocation entre les différents segments de courbe² : en fonction de ses anticipations, le gérant prendra des positions acheteuses ou vendeuses sur les différents marchés obligataires internationaux, mais également sur les différents segments de courbe ;
- Allocation crédit quasi-gouvernemental² et diversification sur pays émergents¹ : le gérant pourra privilégier les investissements sur des obligations privées présentant une notation élevée mais également sur des titres gouvernementaux non OCDE offrant un rendement et un potentiel de surperformance supérieurs aux obligations gouvernementales OCDE.

2. Stratégies mixtes taux-devises

- Trading à court terme²

3. Stratégies axées devises

- Allocation stratégique devises¹ : positions acheteuses de devises contre d'autres devises, de plusieurs mois ou supérieures à un an.

L'allocation de risque est déterminée au travers d'une VaR à 95% annualisée ex ante, calculée quotidiennement, qui sera comprise entre 0 et 2,5%.

Pour investir sur les différents marchés, le fonds utilise les instruments financiers suivants :

- Instruments du marché obligataire :

- obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE, sans limite de notation, jusqu'à 100% de l'actif net ;

- jusqu'à 100% de l'actif net d'obligations émises par des émetteurs non-gouvernementaux, bénéficiant d'une notation minimale de AA selon l'agence de notation Standard & Poor's ou Aa2 selon l'agence de notation Moody's ;

- dans la limite de 15% de l'actif, de Mortgage Backed Securities (MBS) (titres issus de la titrisation de portefeuilles d'emprunts hypothécaires) et Asset Backed Securities (ABS) (titres issus de la titrisation de portefeuilles d'emprunts de crédit non-hypothécaire tels que la consommation, l'automobile, les cartes bancaires) notées AAA selon l'agence de notation Standard & Poor's ou Aaa selon l'agence de notation Moody's ;

• Instruments du marché monétaire : la gestion de la trésorerie est effectuée par une exposition à des instruments du marché monétaire, de prises en pension et de dépôts ; cette exposition peut être effectuée directement ou à travers des OPCVM et des fonds d'investissement.

• Devises : toute devise OCDE pourra être utilisée. La gestion active du risque lié à l'achat et la vente de devises se fait dans la limite d'un engagement total devises hors euro de 15% de l'actif.

* sous l'hypothèse d'un ratio d'information de 1

¹ Positions directionnelles

² Positions non directionnelles

• Le fonds peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en actions ou parts d'OPCVM coordonnés ou non et/ou de fonds d'investissement cotés ou non. Les stratégies d'investissement de ces OPCVM et fonds d'investissement sont compatibles avec celle du fonds.

Les dérivés et les titres intégrant des dérivés sont utilisés dans un but de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage et/ou de trading aux risques de taux et de change. Ils permettent d'intervenir rapidement notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations des marchés.

L'engagement du fonds est limité à 100% de l'actif net.

L'ensemble des actifs pouvant être utilisé dans le cadre de la gestion de l'OPCVM figure dans la note détaillée.

► Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les principaux risques liés à la classification sont :

- risque de taux : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.

- risque de perte en capital : l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Les principaux risques spécifiques liés à la gestion sont :

- risque de crédit : il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou de défaut de ce dernier, ou du risque lié aux titres émis par un émetteur souverain non OCDE. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres de créance sur lesquels est exposé l'OPCVM peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- risque discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPCVM repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés de taux internationaux et sur la sélection de valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPCVM peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPCVM peut en outre avoir une performance négative.

- risque lié aux arbitrages : l'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écart de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments...
En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser.

- risque de change : il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) d'une devise par rapport à l'euro pourra entraîner la baisse de la valeur liquidative.

Les autres risques sont :

- risque de contrepartie

- risque de liquidité

- risque lié aux investissements en ABS et/ou MBS

- risque lié aux titres des pays émergents

Le détail de l'ensemble des risques encourus sur l'OPCVM figure dans la note détaillée.

► Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Tous souscripteurs.

Ce fonds est particulièrement destiné aux investisseurs recherchant une performance liée aux marchés de taux et de devises internationaux.

La durée minimum de placement recommandée est de 1 an. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITE

►Frais et commissions :

• Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre d'actions	0,95% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant

Cas d'exonération : En cas de rachat suivi d'une souscription le même jour, pour un même montant et sur un même compte, sur la base de la même valeur liquidative, le rachat et la souscription s'effectuent sans commission.

• Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux
Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	0,70% l'an TTC maximum
Commission de surperformance	Néant	Néant
Commissions de mouvement : → perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Montant forfaitaire de 0 à 113 euros TTC selon la place
→ perçue par la société de gestion		Montant maximum de 1 euro par contrat (futures/options) + Commission proportionnelle de 0 à 0,10% selon les instruments (titres, change,...)

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

► **Régime fiscal :**

L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

► **Conditions de souscription et de rachat :**

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12 heures. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1 ouvré.

Etablissements habilités à recevoir les ordres de souscriptions et rachats : agences des Caisses Régionales de Crédit Agricole en France, Crédit Agricole Asset Management et CACEIS Bank.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank.

En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnées ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank.

► **Caractéristiques des parts :**

• **Montant d'origine de la valeur liquidative :** 100 euros

• **Montant minimum de la première souscription :** 1 part

• **Montant minimum des souscriptions ultérieures :** 1 part

Les souscriptions et les rachats s'effectuent en millièmes de parts au-delà des minima de souscription.

• **Devise de libellé des parts :** euro

► **Date de clôture de l'exercice :** dernier jour légal de bourse du mois de décembre.

► **Date de clôture du premier exercice comptable :** dernier jour légal de bourse du mois de décembre 2003.

► **Affectation des résultats :** Les revenus du fonds sont capitalisés.

► **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :** La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext Paris sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France (J).

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :** La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Crédit Agricole Asset Management et sur le site www.ca-assetmanagement.com.

► **Date de création :** Cet OPCVM a été agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 23 mai 2003. Il a été créé le 20 juin 2003.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :
Crédit Agricole Asset Management – Service Clients – 90 boulevard Pasteur – 75015 Paris

Date de publication du prospectus : 15 mai 2008

Le site de l'AMF www.amf-france.org contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.